

Trente-et-unième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 14 novembre 2018, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

2018-11-0188

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2018-11-0189

PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2018

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 10 octobre 2018, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. PierreTherrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 10 octobre 2018 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2018-11-0190

APPEL D'OFFRES EN EXPLOITATION DE VÉHICULES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ – AUTORISATION DE NÉGOCIATION

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport adapté lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 220-2015 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport collectif lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 221-2015 ;

CONSIDÉRANT que les services de transport adapté et collectif sont financés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application du *Programme d'aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ont été modifiées en 2018 ;

CONSIDÉRANT que les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 prévoient notamment que les organismes admissibles peuvent, par résolution, déléguer un organisme mandataire responsable de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du

transport collectif sur leur territoire respectif, mais qu'ils ne peuvent déléguer leurs pouvoirs d'adjudication de contrat et demeurent responsables des liens contractuels ;

CONSIDÉRANT que l'organisation, la gestion et les opérations relatives au transport collectif ainsi qu'au transport adapté ont été délégués à l'organisme Transbestos qui agit à ce titre en tant que mandataire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que l'entente de services d'exploitation de véhicules de transport collectif et adapté actuellement en vigueur sur le territoire prend fin le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-10261 par laquelle la MRC des Sources entrait en appel d'offres public, formule mixte, pour l'exploitation de véhicules de transport collectif et adapté sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-10262 par laquelle le conseil de la MRC des Sources autorisait son directeur général à former un comité de sélection chargé d'évaluer les offres de services soumises ;

CONSIDÉRANT la fermeture d'un premier appel d'offres public le 20 septembre 2018 à 11 heures ;

CONSIDÉRANT la réception et l'évaluation des deux offres de service soumises lors du premier appel d'offres ;

CONSIDÉRANT le rejet de l'ensemble des offres soumises par la résolution 2018-09-10258 en raison de non-respect des disponibilités budgétaires ;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un nouvel appel d'offres public le 4 octobre 2018 et sa fermeture le 1^{er} novembre à 11h ;

CONDIDÉANT la réception d'une seule soumission lors de cet appel d'offres et que cette offre a atteint le pointage requis pour procéder à l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, lorsqu'un seul soumissionnaire dépose une offre de services dans le cadre d'un appel d'offres public, de procéder à des négociations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le comité administratif de la MRC des Sources mandate un représentant de la MRC des Sources pour procéder à des négociations avec l'entreprise Transports Paul Dubois inc. dans le cadre de l'appel d'offres pour l'exploitation de véhicules de transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée.

FONDS FLI/FLS/FSE

2018-11-0191 **FERME JUBELLE S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise FERME JUBELLE S.E.N.C. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises – nouvel entrepreneur ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI relève et du Fonds de soutien aux entreprises – nouvel entrepreneur ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde un prêt du Fonds FLI relève au montant de 15 000 \$ et une subvention du Fonds soutien aux entreprises (FSE), volet nouvel entrepreneur, au montant de 2 500 \$ à M. Rémi Guimond pour l'acquisition de 25 % des parts de l'entreprise Ferme Jubelle S.E.N.C.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2018-11-0192
DÉCIBELLES CRÉATIONS

CONSIDÉRANT que l'entreprise DÉCIBELLES CRÉATIONS ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du d'un Fonds FLI et un Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde, à l'entreprise DÉCIBELLES CRÉATIONS, une subvention du Fonds soutien aux entreprises (FSE), volet général au montant de 3 000 \$ et un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) au montant de 3 000 \$, ainsi qu'un prêt du Fonds local de solidarité au montant de 3 000 \$ avec un taux d'intérêt pondéré de l'ordre de 6,95 %;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

:Adoptée.

2018-11-0193
COOPÉRATIVE RADIO WEB MEDIA DES SOURCES

CONSIDÉRANT que l'entreprise COOPÉRATIVE RADIO WEB MEDIA DES SOURCES ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que la conseillère recommande favorablement l'attribution du d'un Fonds FLI et un Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises (FSE) au montant de 25 000 \$ ainsi qu'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) au montant de 35 000 \$ à l'entreprise Coopérative radio web média des Sources;

QUE les conditions suivantes s'appliquent :

- Confirmation des financements provenant du RISQ, de la Fiducie et du Fonds Essor avant déboursement;
- Hypothèque de deuxième rang sur les équipements;
- Insertion d'une clause portant sur le rachat de la compagnie pour les 5 prochaines années (retrait complet de la subvention et droit de regard avant la conclusion de tout contrat de vente).

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2018-11-0194

NEXT FRONTIER CORPORATION

CONSIDÉRANT que l'entreprise NEXT FRONTIER CORPORATION ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du des Fonds FLI et FLS, et un Fonds de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention de 60 000 \$ réparti 50 % du Fonds local de solidarité (FLS) et 50 % du Fonds local d'investissement (FLI) pour une période de 5 ans et portant un taux d'intérêt de 6,8 % avec un moratoire de 6 mois sur le capital, ainsi qu'un montant de 15 000 \$ en subvention du Fonds de soutien aux entreprises (FSE).

QUE les conditions suivantes s'appliquent :

- Copie de la charte (documents constitutifs);
- Approbation des autres partenaires financiers;
- Preuve de la mise de fonds;
- États financiers mensuels.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucun sujet.

2018-11-0195
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Michel Plourde propose la levée de la séance à 17 h 20.
Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier